

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-062**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 19h15), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 00h10), Mme BRAU-BOIRIE, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA (à partir de 18h00), Mme ZITTEL (jusqu'à 23h40), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 00h15), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL (à partir de 19h15), M. AGUERRE à Mme DUHART (à partir de 00h10), Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. ARCOUET à M. UGALDE, Mme ZITTEL à M. SÉVILLA (à partir de 23h40), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN (à partir de 00h15, pour le vote des délibérations n°DE-2021-075 à 077)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. UGALDE,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2021 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada - Budget primitif.

Ce budget annexe comporte uniquement une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à 3 967 K€, dont 2 872 K€ pour l'organisation des fêtes traditionnelles et 1 095 K€ pour la saison taurine.

Pour les fêtes traditionnelles, les dépenses proposées totalisent 2 872 K€, en baisse de 3 % (- 89 K€) par rapport au compte administratif 2019.

Les dépenses relatives aux animations (568 K€), à la sécurité (987 K€), aux secours (337 K€), à la propreté (230 K€) et à la logistique (337 K€) sont prévues au même niveau qu'en 2019, tandis que les crédits ont été revus à la baisse pour le dispositif des fêtes payantes (390 K€) et le poste communication (23 K€).

A noter que parmi ces dépenses, la masse salariale représente 430 K€, les charges à caractère général 2 377 K€, les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles 65 K€.

Les recettes des ventes du Pass fêtes sont inscrites à hauteur de 1 320 K€, tandis que les autres recettes directement encaissées par la Ville représentent 602 K€. Ces dernières correspondent notamment aux droits d'occupation du domaine public appliqués aux cafetiers, restaurateurs, forains et marchands ambulants (522 K€), ainsi qu'à la billetterie des courses de vaches (30 K€).

Ces recettes sont complétées par la subvention d'équilibre du budget principal, d'un montant prévisionnel de 950 K€, identique à celle prévue au budget primitif 2019.

S'agissant de la temporada, la programmation 2021 prévoit cinq corridas et deux novilladas.

Les dépenses proposées s'élèvent globalement à 1 095 K€, soit une baisse très significative par rapport à 2019 (- 26 % par rapport au compte administratif).

Cette diminution concerne essentiellement l'achat des taureaux (170 K€ contre 281 K€ au CA 2019) et la rémunération des professionnels taurins (460 K€ contre 526 K€ au CA 2019). Le reste du budget (465 K€) est constitué par les charges fixes de sécurité, les honoraires, les assurances et diverses prestations (informatique et communication notamment).

Comme les années précédentes, le budget de la temporada est présenté en équilibre, l'objectif étant toujours que les frais d'organisation des spectacles soient financés par la billetterie des spectacles. La recette correspondante est inscrite à hauteur de 1 045 K€, les autres recettes (50 K€) provenant des partenariats, de la vente de viande et de redevances.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à la majorité**

Votes contre : 1, M. ESTEBAN

Non-participation au vote : 9, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services

